



# GUINÉE

Renforcer la capacité de résistance et d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique sur les zones côtières vulnérables

## FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Financement du Fonds pour les PMA	USD 3 377 000
Cofinancement	USD 5 250 000
Achèvement du PANA	Juillet 2007
Inscription au programme de travail du Fonds pour les PMA	Janvier 2009
Date prévue d'agrément du DG	Décembre 2009
Dates prévues de début et de fin d'exécution	Mars 2010–novembre 2014
Entité d'exécution du FEM	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Autre partenaire	ministère du Développement durable et de l'Environnement

Selon les évaluations réalisées dans le cadre de la Première communication nationale et du Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique, la modification du climat devrait avoir des effets violents et très prononcés sur les plaines côtières. L'intensification des inondations et de la salinisation des sols, conséquence des pressions créées par le changement climatique, risque d'exacerber la situation actuelle, entretenue par des phénomènes comme l'érosion. L'impact que cela aura sur le littoral devrait poser de graves problèmes pour le développement en Guinée. Les zones côtières, qui accueillent plus du tiers de la population du pays, jouent en effet un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire, fournissant l'essentiel d'une production agricole axée sur le riz. Si l'on ne tient pas compte de l'évolution du climat, on risque de compromettre la réalisation d'un certain nombre de grands programmes d'investissement prévus dans l'agriculture et l'industrie le long du littoral, dans des zones très vulnérables pour beaucoup d'entre eux.

Les plaines côtières de Forécariah et de Boffa figurent au nombre des zones les plus exposées retenues pour l'application immédiate du PANA. Les estuaires y abritent de vastes rizières protégées par des cordons de

mangrove très dense. Des milliers d'agriculteurs ont fait de ces régions le grenier à riz de la Guinée maritime. Les pressions supplémentaires résultant de la modification du climat, qui se manifeste notamment par l'augmentation de la température à la surface du globe, la baisse de la pluviométrie et l'élévation du niveau de la mer, risquent d'engendrer l'inondation des plaines, la modification de la structure taxinomique et la destruction des infrastructures et des systèmes de défense naturels comme la mangrove. Cela se traduira sans doute par une intrusion d'eau de mer dans les nappes, des pénuries d'eau potable, une diminution des terres agricoles productives et/ou une baisse des rendements.

Les scénarios climatiques donnent à penser que la température annuelle moyenne augmentera de 0,2 à 3,9° C dans les régions côtières. Selon les prévisions, les pluies deviendront plus variables, la pluviométrie baissera de non moins de 30 % d'ici 2050, et le risque d'érosion résultant de la l'élévation du niveau de la mer augmentera. Les scénarios prévisionnels du CIN (Comité intergouvernemental pour la négociation d'une convention cadre sur les changements climatiques) laissent prévoir une augmentation très probable de l'amplitude des marées, qui pourrait renforcer l'action



fem

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

[www.theGEF.org](http://www.theGEF.org)

abrasive des courants résiduels. Des évaluations montrent que l'élévation du niveau de la mer pourrait se traduire à terme par une diminution sensible de la superficie des rizières, de l'ordre de 17 à 30 % en 2050 et de 37 à 60 % en 2100.

Ces données montrent que les infrastructures résultant de méthodes « douces » ou « dures » de protection du littoral et les systèmes de production agricole deviendront de plus en plus vulnérables. Même si des mesures énergiques sont prises pour réduire les émissions anthropiques à l'échelle mondiale, les effets combinés des principaux risques induits par la modification du climat continueront de mettre en péril les moyens de subsistance. Pour que la sécurité alimentaire soit effective, les habitants de la zone côtière, qui représentent 26 % de la population guinéenne, doivent impérativement adopter des mesures d'adaptation au changement climatique.

### Activités prévues et résultats attendus

Le projet du Fonds pour les PMA porte sur plusieurs priorités du PANA qui intéressent directement l'adaptation du littoral. L'accent sera plus particulièrement mis sur la Priorité 5 *Protection des zones de cultures en front de mer*. Les résultats et les produits du projet proposé seront également en rapport avec certains aspects des priorités du PANA, à savoir : la Priorité 2 *Valorisation des connaissances et des pratiques endogènes positives*, avec un accent sur la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles ; la Priorité 3 *Promotion de techniques appropriées en matière d'adaptation pour la mangrove* ; la Priorité 5 *Protection des zones de cultures en front de mer* ; et la Priorité 6 *Amélioration de l'information, de l'éducation et de la communication sur les risques induits par le changement climatique*, une place particulière étant faite à la diffusion des textes juridiques et aux conseils concernant l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi qu'à la promotion de l'éducation environnementale en faveur des villages côtiers.

Les priorités étant interdépendantes, il est logique et moins coûteux de les aborder de façon globale et intégrée. Les ressources du Fonds pour les PMA seront utilisées pour intégrer la réduction du risque résultant de la modification du climat aux plans, politiques et programmes applicables aux zones côtières à l'échelle nationale et infranationale. Des plans d'action locaux pour l'adaptation seront préparés à titre pilote et le plan directeur national pour les villes côtières, dont Conakry, la capitale, sera réexaminé et modifié pour tenir compte de l'évolution et de la variabilité du climat. Le projet permettra aussi de renforcer les capacités des principaux acteurs de différents groupes socioéconomiques comme les exploitants forestiers, les mareyeurs, les pêcheurs et les hommes politiques locaux chargés de l'application des textes réglementaires sur la gestion des risques liés à l'élévation du niveau de la mer.

Ce projet permettra aussi d'entreprendre des activités témoins à l'appui de solutions d'adaptation concrètes. Plus précisément, il promouvra des mesures d'adaptation à l'intrusion d'eau de mer et à l'augmentation de l'érosion du

fait de l'élévation du niveau des océans, ce qui devrait notamment contribuer à l'amélioration de la production agricole et à la restauration des prairies naturelles. Des modes efficaces d'aménagement du littoral, reposant surtout sur de petits dispositifs ou des méthodes « douces » de protection des côtes seront mis au point et appliqués pour réduire la submersion des côtes, par exemple en rétablissant le zonage (habitats verts) dans les zones prioritaires et en favorisant des moyens de subsistance peu sensibles au climat. Enfin, les méthodes de référence seront diffusées afin d'être éventuellement appliquées à d'autres régions.

Par cette approche-programme, le projet met davantage le développement à long terme des zones côtières à l'abri des effets anticipés du changement climatique. Les avantages escomptés au plan de l'adaptation sont le renforcement des capacités techniques d'aménagement du littoral, la décentralisation et l'accessibilité de l'information, et le développement des capacités sociales et organisationnelles requises pour intégrer la réduction du risque climatique aux plans de développement à long terme.

### Synergies et coordination

La mise en œuvre du projet sera supervisée par un comité directeur réunissant des représentants des différents ministères, des organisations non gouvernementales et des administrations locales des zones côtières concernées. Le Conseil national pour l'environnement et le développement durable en assurera l'exécution, sous la supervision du bureau du PNUD en Guinée.

Le projet se déroulera en coordination avec les activités que le FEM finance à l'appui de la protection du grand écosystème marin du golfe de Guinée dans le cadre du projet *Lutte contre la raréfaction des ressources biologiques et la dégradation des zones côtières du grand écosystème marin de Guinée (GCLME) par l'application d'une loi régionale de gestion de l'écosystème*. Ce projet s'attaque aux problèmes clés du GCLME qui sont à l'origine d'une exploitation non viable des ressources marines, et notamment halieutiques. Il vise aussi à combattre la dégradation des écosystèmes marins et côtiers provoquée par les activités humaines.

Le projet du Fonds pour les PMA exploitera également les synergies avec les initiatives suivantes : a) projet de gestion de la biodiversité marine et côtière qui est financé conjointement par la Banque mondiale et le FEM, 2008-13 ; b) programme d'appui aux communautés villageoises, phase 2 (PACV2), qui porte sur la gestion de la biodiversité marine et côtière ; et c) autres projets portant sur la sécurité alimentaire dans les zones côtières, comme le récent projet de l'Agence française de développement (AFD) sur l'Amélioration de la riziculture de mangrove pour faire reculer la pauvreté, et d'autres initiatives menées par l'Union européenne et les gouvernements japonais et allemands dans les domaines de la préservation de la biodiversité, de la réduction de la pauvreté et du renforcement des capacités.

---

### Pour tout renseignement

Fonds pour l'environnement mondial  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433, États-Unis

Téléphone : 202-473-0508  
Télécopie : 202-522-3240

Août 2009  
[www.theGEF.org](http://www.theGEF.org)